le Canada et (4) de toute organisation internationale désignée par le gouverneur en conseil. Cinq ententes de ce genre ont été signées avec la Colombie-Britannique, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Banque du Canada, le National-Canadien et la Canadian Arsenals Limited.

4. Non.

5. Le ministère du Travail fait, en collaboration avec d'autres ministères intéressés, une étude des effets des programmes de pension sur l'embauchage d'employés plus âgés. Au cours de cette étude, on se renseigne sur les moyens de faciliter ou d'encourager la conservation ou le transfert des droits à la pension.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Question nº 88-M. Dinsdale:

1. De 1945 à 1955, combien d'adultes délinquants, au Canada, ont été libérés conditionnellement dans chaque province, au cours de chaque année?

2. De 1945 à 1955, combien de jeunes délinquants, au Canada, ont été libérés conditionnellement dans chaque province, au cours de chaque année?

3. Au cours de chaque année, de 1945 à 1955, quel a été le pourcentage des récidivistes a) chez les adultes, b) chez les jeunes délinquants, libérés conditionnellement?

4. De combien de préposés à la libération conditionnelle a-t-on retenu les services, dans chaque province, au cours de chaque année, de 1945 à 1955, en ce qui regarde a) les adultes délinquants, b) les jeunes délinquants?

Réponse de l'hon. M. Garson:

En vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les assemblées législatives provinciales ont compétence législative exclusive à l'égard de la libération conditionnelle en vertu de la rubrique 14, qui se rapporte à l'administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le coût et l'organisation des tribunaux provinciaux. Le Gouvernement du Canada n'exige pas que les tribunaux provinciaux lui soumettent des rapports au sujet du nombre d'adultes ou de jeunes délinquants libérés conditionnellement au cours de toute période ni sur le récidivisme parmi ces personnes ni au sujet du nombre de préposés à la libération conditionnelle employés par les gouvernements provinciaux.

IMPORTATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE PIÈCES

Question nº 95—M. White (Middlesex-Est):

- 1. Combien de véhicules à moteur le Canada a-t-il importés des États-Unis au cours de chaque mois des années 1953, 1954 et 1955?
- 2. Quelle a été, en dollars canadiens, la valeur mensuelle de ces importations?
- 3. Combien de pièces de véhicules à moteur le Canada a-t-il importées des États-Unis durant chaque mois des années susmentionnées?
- 4. Quelle était, en dollars canadiens, la valeur mensuelle de ces importations?

Réponse du très hon. M. Howe:

1. et 2. Importations de camions, automobiles et autobus à moteur des États-Unis:

Mois	1953		1954		1955	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
		\$		\$		\$
Janvier	1,652	4,377,442	1,319	3,169,782	2,604	6,725,90
Février Mars		4,693,454 6,685,553	1,964 3,097	4,629,604 7,322,988	2,379 2,736	6,050,71 $7,242,63$
Avril		9,905,368	3,024	7,138,874	2,985	8,017,21
Mai Juin	4,268 3,691	9,444,859 8,136,021	2,843 2,826	6, 648, 693 6, 880, 573	2,751 2.285	7,847,44 6,179,60
Juillet		6,733,504	1,139	2,659,554	2,969	7,316,55
Août		4,934,725	794	2,330,650	4,654	9,826,43
SeptembreOctobre		2,339,118 2,101,710	695 428	1,819,135 1,265,911	2,778	6,598,88 $6,765,76$
Novembre		3,096,686	2.184	6, 698, 436	2,200	0,700,70
Décembre	1,052	2,795,669	1,727	4,893,396		

^{3.} On ne possède pas de données statistiques à ce sujet.